

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1492 12 juin 2015

SOMMAIRE

Agilos S.A 71616	Plagefin S.A
Milles Miglia Club SC 71587	Pompei S.à r.l
MKA S.A 71587	Portluxauto S.à r.l
Mond S.A	Portluxauto S.à r.l
Montefin S.A	Premier Farnell International S.à r.l 71604
Mortwill Properties S.à r.l 71589	Prime Invest I
Musha S.A	Primelux Insurance S.A
Navilight S.à r.l 71591	Puma Corporation S.à. r.l 71598
NetOTC Holdings S.à r.l 71591	QIAGEN Deutschland Finance Holding (Lu-
Nexteer Luxembourg Holding IV S.à r.l 71592	xembourg) S.à r.l 71609
N.M.A. Benelux S.A 71590	QM Holdings 2 S.à r.l 71615
OCSiAI S.A 71570	Qualityfoil S.à r.l
OCSiAI S.à r.l	Quo Vadis Differdange S.à r.l 71610
Pag II Finance S.à r.l 71599	Quo Vadis S.à r.l
Paneurinvest S.A	Rhine Germany Midco S.à r.l 71610
Pargreen S.A 71615	Rhine Germany Topco S.à r.l 71611
Paribas Trust Luxembourg S.A 71602	STRIKE Participations S.A 71611
Partilimmob International S.A 71599	SUN-TEC S.A
PATRIZIA Real Estate Investment Manage-	Taihan Global Luxembourg Investment Sàrl
ment S.à r.l	
Pegase Investment	Tarvan Assur S.A
Pelton S. à r.l	Thorn & Weyer 71612
Pelton S. à r.l	Torno Global Contracting S.A 71612



OCSiAI S.A., Société Anonyme, (anc. OCSiAI S.à r.l.).

Capital social: USD 128.552,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 167.533.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the company OCSiAl S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B167533, having its registered office at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary residing on 6 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1057 on 25 April 2012 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 9 January 2015, published to the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 592 dated 4 March 2015 (the "Articles").

The meeting was opened with Mr Bob PLEIN, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as chairman.

The chairman appoints as secretary Mrs Françoise HÜBSCH, employee residing professionally at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance sheet, which, after having been signed ne varietur by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to act that:

- I. According to the attendance sheet, all the shareholders representing 100% of the issued share capital of USD 128,552 (one hundred twenty eight thousand five hundred fifty-two United States Dollars) are duly represented at the meeting (hereinafter referred to as the "Shareholders"). The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.
 - II. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- 1. Transformation of the Company into a share company (Société Anonyme);
- 2. Restatement of the Articles of the Company;
- 3. Termination of the mandates of the Managers of the Company and discharge;
- 4. Appointment of directors of the Company;
- 5. Appointment of a statutory auditor;
- 6. Other questions, necessary for transformation of the Company into a share company.

After the foregoing was approved by the Shareholders of the Company, and the meeting having been validly constituted and convened, the following resolutions have been taken by unanimous vote of the Shareholders:

First resolution

The Shareholders unanimously resolved to convert with immediate effect the Company into a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) and thereby change its legal form from a société à responsabilité limitée to a société anonyme, without discontinuity of its legal personality.

The share capital of the Company as well as its reserves will remain unchanged by this conversion.

The change of legal form is made on the basis of an interim balance sheet of the Company as at 31 December 2014 and a report in satisfaction of articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) and established by PricewaterhouseCoopers, société coopérative, independent auditor in Luxembourg, under the signature of Mr Gilles VANDERWEYEN, independent auditor, dated 19 February 2015.

The conclusions of this report are the following:

«Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net assets of the Company as at 31 December 2014 do not correspond at least to the minimum subscribed capital required for "Société Anonyme" in Luxembourg.»



This report will remain attached to the present deed.

Following the conversion of the Company into a public limited liability company, the number and the nominal value of the existing shares are remaining unchanged, and remain attributed in the same proportions to the shareholders of the Company.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the Shareholders unanimously resolved to entirely restate the articles of association of the Company, to be read as follows:

"ARTICLES OF ASSOCIATION

Chapter I. - Form, Name, Corporate object, Duration, and registered office

- **Art. 1. Form.** There exists a public limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").
 - Art. 2. Name. The Company shall bear the name "OCSiAl S.A.".

Art. 3. Corporate object.

- 3.1 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.
- 3.2 The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever type or origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities) or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.
- 3.3 The Company may borrow in any form by way of private placements or public offer. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities.
- 3.4 In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its corporate object or which are liable to promote its development.
 - Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office.

- 5.1 The registered office of the Company is established in the City of Bertrange.
- 5.2 It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Director (as defined below) or the Board of Directors (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders or the sole shareholder, as required by the then applicable provisions of the Law.
 - 5.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Share capital, Shares and transfer of shares

Art. 6. Share capital.

- 6.1 The share capital is set at one hundred twenty eight thousand five hundred fifty two United States Dollars (USD 128,552.-) represented by one hundred twenty eight thousand five hundred fifty two (128,552) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (fully paid up).
- 6.2 The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Articles 22.12 and 22.14.
- 6.3 The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles. The Sole Director or the Board of Directors will have to be authorised by the shareholders' meeting acting in accordance with Articles 22.11 and 22.14 to proceed to such a repurchase. In any case, the repurchase cannot result in reducing the net assets of the Company below the aggregate amount of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under the Law and the Articles.
 - **Art. 7. Form of the shares.** The shares of the Company are and shall remain under registered form.



- **Art. 8. Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Sole Director or the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.
- **Art. 9. Share premium account.** The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The decision to distribute the share premium may be taken by the shareholders' meeting in accordance with the provisions of Articles 22.11 and 22.14.

Art. 10. Shareholders' rights.

- 10.1 All shares have equal economic and voting rights.
- 10.2 Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with Article 25.
 - 10.3 Each share entitles its holder to a preferential subscription right as provided for by the Law.
- **Art. 11. Shares indivisibility.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 12. Transfer of shares.

- 12.1 The shares are freely transferable, unless specified otherwise in these Articles or in any agreement entered into by the shareholders in respect of their participation in the Company (any agreement which might be entered into by the shareholders of the Company being referred as a "Shareholders Agreement") (if any).
- 12.2 The shareholders of the Company have a pre-emption right on the transfer of shares of the Company, in accordance with the provisions of these Articles or of a Shareholders Agreement (if any).
 - 12.3 Transfer of shares of the Company shall be carried out in compliance with the provisions of Article 40 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 13. Board of directors.

- 13.1 The Company is managed by a board of directors (hereinafter, the "Board of Directors") composed of at least three (3) directors, who are appointed for a period not exceeding six (6) years. In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director (the "Sole Director") who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Directors. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall appoint directors of different categories, namely category A directors (the "Category A Directors"), category B directors (the "Category B Directors") and category C directors (the "Category C Directors" and together with the Category A Directors and the Category B Directors, the "Directors" or individually, a "Director"), provided that the Category A Directors and one Category C Director shall be appointed among the candidates proposed for appointment to the Board of Directors by the shareholder FARSONEX INVESTMENTS LIMITED, the Category B Directors shall be appointed among the candidates proposed for appointment to the Board of Directors by the shareholder Open Joint Stock Company "RUSNANO" and one Category C Director shall be appointed among the candidates proposed for appointment to the Board of Directors by the shareholder Igor Vladimirovich Kim.
- 13.2 The Board of Directors may appoint a chairman of the Board of Directors (the "Chairman of the Board of Directors") chosen among the Category A Directors.
- 13.3 The Director(s) may either be individuals or legal entities. Where a legal entity is appointed as Director, it shall designate a permanent representative to exercise that duty in the name and for the account of the legal entity. If the permanent representative is momentarily unavailable, he may momentarily delegate his powers to another representative of the legal entity acting as Director of the Company.
- 13.4 The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders, in accordance with Article 13.1.
- 13.5 The Director(s) need not be shareholders. The Director(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.
- 13.6 In case of vacancy of the office of one or more Director(s) appointed by the general meeting of the shareholders, the remaining Director(s) so appointed may (by a simple majority vote) fill the vacancy on a provisional basis. In such circumstances, the next general meeting shall make the final appointment.

Art. 14. Powers of the sole director or the board of directors.

- 14.1 In dealing with third parties, the Sole Director or the Board of Directors shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.
- 14.2 All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Director or the Board of Directors.
- 14.3 Moreover, the following matters shall require the consent of the Board of Directors (the "Special Resolutions of the Board"):
- Selection, appointment and determination of the terms of engagement and termination of engagement of the registrar of the Company, including any payment conditions.



- Organization of internal audit of the Company.
- To approve and make any change to:
- * the Company's investment program (the "Investment Program") or in respect of any decisions relating to the Investment Program (if any);
 - * the Company's development strategy;
 - * the Company's 3-year business plan;
 - * the Company's annual and quarterly budgets;
 - * the Company's annual salary budget, including payments relating to employee bonuses and social security;
 - * its bank accounts, its bankers or the terms of the mandate given to such bankers in relation to its account(s).
- Place funds in deposits or other financial instruments by the Company (whether by way of a series of transactions or a single transaction) for a period of more than one month.
 - Formation, activity and payments to members of internal audit commission of the Company.
- Any encumbrances of the following Company's assets (other than the encumbrances specifically approved in the Investment Program (if any), the Company's 3-year business plan, and the Company's annual and quarterly budgets) intellectual property, real estate, shares and participation interests, securities and other assets the price of which exceeds two hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 250,000.-), sixteen million five hundred thousand Russian Rubles (RUB 16,500,000.-) or two hundred and fifteen thousand Euro (EUR 215,000.-).
- Sale of any Company's assets the price of which exceeds ten thousand United States Dollars (USD 10,000.-), other than sales specifically approved in the Investment Program (if any), the Company's 3-year business plan, and the Company's annual and quarterly budgets.
- The entry into debt financing or other financial obligations by the Company in the form of balance sheet and off-balance sheet commitments (credit facilities, loans, guarantees, promissory notes etc.), save for those specifically approved in the Investment Program (if any), the Company's 3-year business plan, and the Company's annual and quarterly budgets.
- Approval of any transactions involving the acquisition, disposal (including, inter alia, licensing and sublicensing) and the possibility of disposal or the possibility of encumbrances by the Company of the intellectual property or exclusive (property) rights to intellectual property and / or means of individualization (except for the acquisition of rights to use software for computers and / or databases and / or Internet sites and other objects of copyright).
- Approval of employment contracts with employees of the Company with annual income over five million Russian Rubles (RUB 5,000,000.-) or one hundred seventy thousand United States Dollars (USD 170,000.-) or one hundred twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-), including the terms of remuneration and other payments and compensation, introduction amendments to the said employment contracts.
- Conduct any litigation which exceeds sixteen million five hundred thousand Russian Rubles (RUB 16,500,000.-), two hundred fifty thousand United States Dollars (USD 250,000.-) or two hundred fifteen thousand Euro (EUR 215,000.-), save for the collection of debts approved in the Investment Program (if any), the Company's 3-year business plan, and the Company's annual and quarterly budgets or any application for an interim injunction or other application or action (including interim defense) which is urgently required in the best interests of the Company in circumstances in which it is not reasonably practicable to obtain prior consent.
- Other than where expressly contemplated by a Shareholders Agreement (if any), enter by the Company into or vary any transaction or arrangement with, or for the benefit of any of its Directors or shareholders or any other person who is a "connected person" with any of its Directors or shareholders.
- Approval of incentive system for management and employees of the Company (both in cash and shares of the Company).
 - Approval of requirements for the CEO, CFO, treasurer and CTO of the Company.
- Appointment of the CEO of the Company (including any interim appointment), including decisions relating to such CEO's terms of employment and incentive arrangements.
- Appointment of the CFO, treasurer and CTO of the Company (including any interim appointments), including decisions relating to their respective terms of employment and incentive arrangements.
- Deciding on the incentive package of CEO, CFO, treasurer and CTO of the Company and bringing them to disciplinary responsibility.
- Enter into any major contract by the Company the price of which exceeds two hundred fifty thousand United States Dollars (USD 250,000.-) or sixteen million five hundred thousand Russian Rubles (RUB 16,500,000.-) or two hundred and fifteen thousand Euro (EUR 215,000.-).
- Establish any new branch, agency, trading establishment or business or close any such branch, agency, trading establishment or business by the Company.
 - Making changes to the dividend policy of the Company.
- Deciding on implementation of rights applicable to the shares (investment units, participation interests in the share capital) in any entity in which fifty percent (50%) of its capital is owned directly or indirectly by the Company or which is otherwise effectively controlled by the Company (the "Subsidiaries"), including:



- * deciding on agenda of shareholders' meetings of the Subsidiaries and business companies in which the Company and its Subsidiaries own a participation interest;
- * the appointment of Company's or Subsidiaries' representatives at shareholders' meetings of the Subsidiaries and business companies in which the Company and/or its Subsidiaries own participation interest, as well as giving instructions to such representatives;
- * nomination of candidates to executive bodies, board of directors and other management bodies of the Subsidiaries and business companies in which the Company and/or Subsidiaries own a participation interest and has such rights of appointment; and
- * any such other matters to be approved in respect of the Subsidiaries by the Board of Directors, and in accordance with any Shareholders Agreement as the case may be.
- **Art. 15. Delegation and agent.** The Sole Director or the Board of Directors or any two Category A Directors may delegate his/her/its/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) and shall determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 16. Representation of the company.

- 16.1 Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of Directors, (ii) the joint signature of any two Category A Directors, (iii) the sole signature of the Chairman of the Board of Directors (as defined above), or (iv) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors.
- 16.2 If one of the Directors of the Company is a legal entity and a permanent representative has been appointed in compliance with the Law, the signature of the permanent representative will be assimilated to the signature of the legal entity appointed as Director of the Company. The representation power of the permanent representative vis-à-vis third parties is not exclusive. The legal entity acting as Director of the Company may be validly represented vis-à-vis third parties by the signature(s) of any of its representatives as provided for in its by-laws and any applicable law.
- 16.3 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

Art. 17. Meeting of the board of directors.

- 17.1 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman of the Board of Directors or by any two (2) Category A Directors. The Board of Directors may validly debate without prior notice if all the Directors are present or represented.
- 17.2 A notice of each Board meeting with an agenda shall be sent to each member of the Board of Directors by electronic mail (to the official business e-mail address of each Director notified by such Director from time to time), by registered mail, or facsimile or by any other means of written communication at least ten (10) Business Days prior to the date of the proposed meeting provided that any of the Category B Directors may by written notice to the Company require that the proposed meeting is held on twenty (20) business days notice when, in the reasonable opinion of such Category B Director, the agenda for such meeting is not in the ordinary course of the Company's business.
 - 17.3 Subject to Article 17.2, the Company shall send to each member of the Board of Directors:
- reasonable advance notice of each meeting of the Board of Directors, such notice to be accompanied by a written agenda specifying the business to be transacted at such meeting together with all papers to be circulated or presented to the same including, without limitation, any management accounts and financial statements required for the relevant meeting; and
 - as soon as practicable after each meeting of the Board of Directors a copy of the minutes of the meeting.
- 17.4 No such convening notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Directors.
- 17.5 A Director may be represented at the Board of Directors by another director, regardless of his category, and a Director may represent several Directors.
- 17.6 Any decisions taken by the Board of Directors shall require a simple majority of the votes of the Directors of the Company present or represented at the meeting, having no conflict of interest with the Company.
- 17.7 However, the Special Resolutions of the Board shall require a majority of not less than 75% (seventy five percent) of the votes of the Directors of the Company present or represented at the meeting, having no conflict of interest with the Company, including at least one (1) vote of a Category A Director, having no conflict of interest with the Company (if any Category A Director is present or represented at the meeting of the Board of Directors) and one (1) vote of a Category B Director, having no conflict of interest with the Company (if any Category B Director is present or represented at the meeting of the Board of Directors).
- 17.8 The Board of Directors shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call, in accordance with Article 17.1 above, at the place indicated in the convening notice.



- 17.9 One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by video conference or by any similar means of communication which allow such member's identification and which allow for all persons taking part in the meeting of the Board of Directors to hear one another on a continuous basis and effectively participate in the meeting. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another Director as his proxy. A Director may represent one or more of the members of the Board of Directors.
- 17.10 A written decision, approved and signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a Director on a copy of the present written resolutions.
- 17.11 For each meeting of the Board of Directors, written minutes of a meeting shall be prepared, signed by all Directors present or represented at the meeting and stored at the registered office of the Company.
- 17.12 Extracts of the minutes of the meeting of the Board of Directors shall be certified by any Director or by any person nominated by any Director.

Art. 18. Liability of the directors.

- 18.1 The Director(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.
- 18.2 The Company will reimburse each of its Directors with the reasonable costs and out-of-pocket expenses incurred by each of them in respect of attending meetings of the Board of Directors or carrying out authorised business on behalf of the Company.

Chapter IV. - Audit

Art. 19. Auditor.

- 19.1 The Company is supervised by one or more statutory auditor(s) or if required by law by one or more certified independent auditor(s).
- 19.2 The general meeting of shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the statutory auditor(s) are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.
- 19.3 The statutory auditor(s) is / are re-eligible. The statutory auditor(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.
- 19.4 The certified independent auditors are appointed by the general meeting of shareholders. Their remuneration and the term of their office are provided for in a services agreement. The certified independent auditor(s) is / are re-eligible. The certified independent auditor(s) may be dismissed at any time, with cause, by a resolution of the shareholders.

Chapter V. - Shareholders' meetings

Art. 20. Single shareholder or shareholders.

- 20.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.
- 20.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding.
- **Art. 21. Powers of the shareholders' meeting.** The general meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 22. Meeting of the shareholders.

- 22.1 The Board of Directors, the Sole Director or the statutory auditor(s) shall convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.
- 22.2 A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.
 - 22.3 Notification letters for each meeting of the shareholders shall mention the agenda of the meeting.
- 22.4 Provided that all shares are nominative, a notification letter, addressed individually to each shareholder by means of a registered letter, of each general meeting of the shareholders along with an agenda shall be sent to each shareholder by at least ten (10) business days prior to the date of the proposed meeting provided that, where in the reasonable opinion of any shareholder the agenda for such general meeting is not in the ordinary course of the Company's business, the



shareholder may by written notice to the Company (not less than five (5) business days prior to the date of the proposed meeting) require that the proposed meeting is held on twenty (20) business days' notice from the date of the original notice of the general meeting sent to shareholders.

- 22.5 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.
- 22.6 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three (3) boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.
- 22.7 Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received one (1) day prior to the general meeting of shareholders they relate to.
- 22.8 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.
- 22.9 A shareholder may be represented at a meeting of the shareholders by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who needs not be a shareholder.
 - 22.10 Each share entitles its holder to one vote.
- 22.11 Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.
- 22.12 Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented, provided that the agenda priory indicated the proposed amendments to the Articles and provided that the conditions of Article 22.14 are met. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Law and the Articles. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes cast.
- 22.13 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.
- 22.14 The following matters to be resolved by the shareholders of the Company shall require the consent of shareholder Open Joint Stock Company "RUSNANO" (if present or represented at the meeting) and the consent of shareholder FARSONEX INVESTMENTS LIMITED (if present or represented at the meeting):
- Issues related to restructuring, reorganization, bankruptcy and similar procedures of the Company, save for any actions related to bankruptcy and similar procedures of the Company which are urgently required in the best interests of the Company in circumstances in which it is not reasonably practicable to obtain prior consent.
- Selection, appointment and determination of the terms of engagement of such firm of independent accountants with an international presence as the Company may from time to time appoint as its auditors, including any payment conditions.
 - Use of net profit of the Company.
- Propose or pay any dividend by the Company, or propose or make any other distribution out of net profit of the Company.
- Other than as provided in a Shareholders Agreement (if any), issue, sell or purchase or agree to issue, sell or purchase any new shares or any other equity interest of the Company with the purpose of altering the share capital of the Company in any manner.
- Approval of the Company's constitutional documents and any amendments thereto (including the amendments to the Articles).
- Where a Shareholders Agreement (if any) so requires, make any change to the jurisdiction where the business of the Company is managed and controlled.
 - Cessation of the business of the Company.
- other matters which in accordance with any Shareholders Agreement (if any) require the consent of shareholder Open Joint Stock Company "RUSNANO" (if present or represented at the meeting) and the consent of shareholder FARSONEX INVESTMENTS LIMITED (if present or represented at the meeting).

Chapter VI. - Accounting year and annual accounts

Art. 23. Accounting year. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.



Art. 24. Annual accounts and annual general meeting of the shareholders.

- 24.1 The annual general meeting of shareholders is held in the City of Bertrange, at a place specified in the notice convening the meeting in Bertrange, Luxembourg, on the 4 th Friday of June, at 11 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.
- 24.2 At the end of each accounting year, the Sole Director or the Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company to the auditor (s) who shall make a report containing comments on such documents.
- 24.3 The delegation of the day to day management of the Company in favour of a member of the Board of Directors shall entail the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages (if any) granted to such daily manager.

Art. 25. Allocation of profit and interim dividends.

- 25.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.
- 25.2 Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital.
- 25.3 The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company in compliance with Articles 22.11 and 22.14.
- 25.4 Interim dividends may be distributed to the shareholders before the end of the financial year in accordance with the provisions of the Law and under the following conditions:
 - interim accounts are drafted on a quarter or semi-annual basis;
 - these accounts show a profit including profits carried forward;
- the decision to pay interim dividends is taken by the Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors in accordance with article 14, subject to the consent of the shareholder Open Joint Stock Company "RUSNANO" and the consent of shareholder FARSONEX INVESTMENTS LIMITED and if there is enough cash. Otherwise, the decision has to be taken by an extraordinary general meeting of the shareholders;
- the payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Chapter VII. - Liquidation and dissolution

Art. 26. Liquidation.

- 26.1 The liquidation of the Company shall be decided by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions and these Articles.
- 26.2 At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.
- 26.3 At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with Article 25.3.
- **Art. 27. Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Chapter VIII. - Applicable Law

Art. 28. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles."

Third resolution

As a result of the conversion of the Company into a société anonyme, the Shareholders unanimously resolved to approve the termination of the mandate of the following managers:

- Mr. Simon Woodwille Baker, Category A Director, with address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr. Oleg Kirillov, Category A Director, with address at 3A, Gorkogo Street, Apt. 39, Krasnoyarsk, Russia;
 - Mr. Yury Koropachinskiy, Category A Director, with address at 14, Krasnoy Armii, Apt. 27, Krasnoyarsk, Russia;
 - Mr. Yury Zelvenskiy, Category A Director, with address at 12, Khachaturyana, Apt. 5, Moscow, Russia;
 - Mr. Mikhail Predtechenskiy, Category A Director, with address at 40, Morskoy Prospect, Apt. 38, Novosibirsk, Russia;
 - Mr. Andrey Kushnarev, Category B Director, with address at 4, Universitetskiy prospekt, Apt. 177, Moscow, Russia.
- Mr. Alexey Znamenskiy, Category B Director, with address at 10/7, Khokhlovskiy pereulok, Apt. 123, 109028 Moscow, Russia;
- Mr. Igor Kim, Category C Director, with address at r.p. Krasnoobsk 2, Apt. 11, Novosibirsk region, Novosibirsk district, 630501, Russia;



and resolved to grant them discharge for the exercise of their mandate of managers until today.

Fourth resolution

The Shareholders unanimously resolved to approve the appointment as directors of the Company, with immediate effect and for a period of six (6) years, of the following persons:

- Mr. Simon Woodwille Baker, managing director, born on 26 December 1955 in Elgin, having his professional address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, Category A Director;
- Mr. Oleg Kirillov, businessman, born on 10 January 1963 in Krasnoyarsk, having his private address at address at 3A, Gorkogo Street, Apt. 39, Krasnoyarsk, Russia, Category A Director;
- Mr. Yury Koropachinskiy, businessman, born on 1 December 1965 in Novosibirsk, having his private address at 14, Krasnoy Armii, Apt. 27, Krasnoyarsk, Russia, Category A Director;
- Mr. Yury Zelvenskiy, businessman, born on 27 May 1957 in Rybnitsa, having his private address at 12, Khachaturyana, Apt. 5, Moscow, Russia, Category A Director;
- Mr. Mikhail Predtechenskiy, businessman, born on 23 April 1957 in Gusinoozersk, having his private address at 40, Morskoy Prospect, Apt. 38, Novosibirsk, Russia, Category A Director;
- Mr. Andrey Kushnarev, managing director, born on 2 April 1970 in Moscow, having his private address at 4, Universitetskiy prospekt, Apt. 177, Moscow, Russia, Category B Director;
- Mr. Alexey Znamenskiy, investment manager, born on 10 February 1978 in Moscow, having his private address at 10/7, Khokhlovskiy pereulok, Apt. 123, 109028 Moscow, Russia, Category B Director;
- Mr. Igor Kim, businessman, born on 12 January 1966 in Ushtobe (Kazakhstan), having his private address at r.p. Krasnoobsk 2, Apt. 11, Novosibirsk region, Novosibirsk district, 630501, Russia, Category C Director;
- Ms. Dawn Shand, accountant, born on 16 December 1960 in Harare, having her professional address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, Category C Director.

Fifth resolution

The Shareholders unanimously resolved to approve the appointment of PricewaterhouseCoopers, a société coopérative existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B65477, having its registered office at 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company with immediate effect and for a period of six (6) years.

Costs

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of the present deed, amount to about EUR 4,500.-.

The corporate capital is valued at EUR 118,003.-

Notarial deed

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de mars.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société OCSiAl S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B167533, ayant son siège social au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire soussigné le 6 Mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1057 le 25 Avril 2012 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné le 9 Janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 592 le 4 mars 2015 (les «Statuts»). L'assemblée été ouverte par Mr Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que président.

Le président désigne comme secrétaire Mme Françoise HÜBSCH, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.



L'assemblée choisit comme scrutateur Mr Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ayant été ainsi constitué, le conseil de l'assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être déposée en même temps aux autorités d'enregistrement.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

- I. Selon la liste de présence, tous les associés représentant 100% du capital social émis de USD 128.552,- (cent vingthuit mille cinq cent cinquante-deux dollars américains) sont dûment représentés à l'assemblée (ci-après dénommés les «Associés»). L'assemblée peut donc valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés dans l'ordre du jour.
 - II. L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Transformation de la Société en une société anonyme;
- 2. Refonte des Statuts de la Société;
- 3. Résiliation des mandats des gérants de la Société et décharge;
- 4. Nomination des administrateurs de la Société;
- 5. Nomination d'un commissaire aux comptes;
- 6. Autres questions, nécessaires pour la transformation de la Société en une société anonyme.

Après que ce qui précède ait été approuvé par les Associés de la Société, et l'assemblée ayant été valablement constituée et convoquée, les résolutions suivantes ont été prises par l'unanimité des Associés:

Première résolution

Les Associés ont décidé à l'unanimité de convertir avec effet immédiat la Société en une société anonyme luxembourgeoise et ainsi modifier sa forme légale de société à responsabilité limitée en société anonyme, sans discontinuité de sa personnalité juridique.

Le capital social de la Société ainsi que ses réserves resteront inchangés par cette conversion.

Le changement de forme légale est faite sur la base d'un bilan intermédiaire de la Société au 31 Décembre 2014 et un rapport en conformité aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) et établi par PricewaterhouseCoopers, société coopérative, cabinet de révison agréé, à Luxembourg, sous la signature de Mr Gilles VANDERWEYEN, réviseur d'entreprises, en date du 19 Février 2015.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur la base de notre rapport, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que les actifs nets de la Société au 31 Décembre 2014 ne correspondent pas au moins au capital social minimum souscrit requis pour une Société Anonyme à Luxembourg.»

Ce rapport restera annexé au présent acte.

Suite à la transformation de la Société en société anonyme, les actions existantes, leur nombre et leur valeur nominale restant inchangées, sont attribuées dans les mêmes proportions aux Associés de la Société.

Deuxième résolution

Conformément à la résolution ci-dessus, les Associés décident à l'unanimité de refondre entièrement les statuts de la Société, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

«STATUTS

Chapitre I ^{er} . - Forme, Nom, Objet social, Durée et siège social

- **Art. 1 er. Forme.** Il existe une société anonyme qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).
 - Art. 2. Dénomination. La Société sera dénommée «OCSiAl S.A.».

Art. 3. Objet social.

- 3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ses participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.
- 3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder



tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités affiliées) ou à toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.

- 3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, par voie de placements privés ou d'offre publique. Elle peut procéder à l'émission d'obligations et d'autres titres représentatifs de créances, convertibles ou non.
- 3.4 La Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui favorisent son développement.
 - Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social.

- 5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Bertrange.
- 5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision de l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil d'Administration (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.
 - 5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social, Actions et transfert d'actions

Art. 6. Capital social.

- 6.1 Le capital social de la Société s'élève à cent vingt-huit mille cinq cent cinquante-deux dollars américains (128.552,-USD) représenté par cent vingt-huit mille cinq cent cinquante-deux (128.552) actions d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, entièrement libérées.
- 6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu aux Articles 22.12 et 22.14.
- 6.3 La Société peut racheter ses actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur autorisation de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément aux dispositions des Articles 22.11 et 22.14. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.
 - Art. 7. Forme des actions. Les actions de la Société sont et resteront sous la forme nominative.
- **Art. 8. Libération des actions.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et conditions à déterminer par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.
- **Art. 9. Compte de prime d'émission.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque action. L'assemblée générale des actionnaires délibérant conformément aux dispositions des Articles 22.11 et 22.14 peut décider de distribuer la prime d'émission.

Art. 10. Droits des actionnaires.

- 10.1 Toutes les actions confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.
- 10.2 Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 25.
 - 10.3 Chaque action confère à son détenteur un droit préférentiel de souscription, tel que prévu par la Loi.
- **Art. 11. Indivisibilité des actions.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 12. Transfert des actions.

- 12.1 Les actions sont librement cessibles, sauf indication contraire dans les présents Statuts ou dans tout accord conclu par les actionnaires concernant leur participation dans la Société (tout accord qui pourrait être conclu entre les actionnaires de la Société étant dénommé ci-après un «Pacte d'Actionnaires») (le cas échéant).
- 12.2 Les actionnaires de la Société ont un droit de préemption sur le transfert des actions de la Société, conformément aux dispositions de ces Statuts ou d'un Pacte d'Actionnaires (le cas échéant).
 - 12.3 Le transfert d'actions de la Société devra s'effectuer conformément aux dispositions de l'Article 40 de la Loi.

Chapitre III. - Administration

Art. 13. Conseil d'administration.

13.1 La Société est gérée par un conseil d'administration (ci-après, le «Conseil d'Administration») composé d'au moins trois (3) administrateurs, qui seront nommés pour une durée qui ne peut excéder six (6) années. Dans l'hypothèse d'un



actionnaire unique, la Société pourra être administrée par un administrateur unique (l'«Administrateur Unique») qui assumera tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration. L'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires doivent nommer des administrateurs de différentes catégories, à savoir des administrateurs de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A»), des administrateurs de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B») et des administrateurs de catégorie C (les «Administrateurs de Catégorie C» et, collectivement avec les Administrateurs de Catégorie A et les Administrateurs de Catégorie B, les «Administrateurs» ou individuellement, un «Administrateur»), étant précisé que les Administrateurs de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie C seront nommés parmi les candidats proposés pour nomination au Conseil d'Administration par l'actionnaire - FARSONEX INVESTMENTS LIMITED, les Administrateurs de Catégorie B seront nommés parmi les candidats proposés pour nomination au Conseil d'Administration par l'actionnaire - Société anonyme (open joint stock company) RUSNANO et un Administrateur de Catégorie C sera nommé parmi les candidats proposés pour une nomination au Conseil d'Administration par l'actionnaire Igor Vladimirovich kim

- 13.2 Le Conseil d'Administration peut nommer un président du Conseil d'Administration (le «Président du Conseil d'Administration») parmi les Administrateurs de Catégorie A.
- 13.3 Les (l') administrateur(s) pourront être des personnes physiques ou morales. Si une personne morale est nommée à la fonction d'Administrateur, elle devra désigner une personne physique en tant que représentant permanent pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale. Si le représentant permanent est momentanément indisponible, il pourra temporairement déléguer ses pouvoirs à un autre représentant de la personne morale, agissant en tant qu'Administrateur de la Société.
- 13.4 Le nombre des Administrateurs, la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération seront déterminés par l'assemblée générale des actionnaires, en conformité avec l'Article 13.1.
- 13.5 Les Administrateurs ne doivent pas obligatoirement être actionnaires. Les Administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des actionnaires.
- 13.6 En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'Administrateur(s) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires, le ou les Administrateurs restants pourront provisoirement pourvoir à leur remplacement (par un vote à la majorité simple). Dans ces circonstances, la prochaine assemblée générale des actionnaires procèdera à la nomination définitive.

Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

- 14.1 Dans les rapports avec les tiers, l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément au but de la Société, à condition que les termes de cet article aient été respectés.
- 14.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.
- 14.3 Par ailleurs, les questions suivantes requièrent le consentement du Conseil d'Administration (les «Résolutions Spéciales du Conseil»):
- Choix, nomination et détermination des conditions d'engagement et de résiliation de l'engagement des registres de la Société, incluant les conditions de paiement.
 - Organisation de l'audit interne de la Société.
 - Toute approbation et changement concernant:
- * Le programme d'investissement de la Société (le "Programme d'Investissement") ou à l'égard de toute décision relative au Programme d'Investissement (le cas échéant);
 - * la stratégie de développement de la Société;
 - * le plan de développement triennal de la Société;
 - * le budget annuel et trimestriel de la Société;
- * le budget annuel des salaires de la Société incluant le versement de bonus aux employés et le paiement de la sécurité sociale;
- * les comptes bancaires de la Société, ses banquiers ou les termes du mandat donné aux banquiers relatifs aux comptes de la Société.
- Faire placer des fonds en dépôt ou d'autres instruments financiers par la Société (soit sous forme d'une série d'opérations ou d'une opération simple) pour une période supérieure à un mois.
 - Formation, activité et rémunération des membres de la commission d'audit interne de la Société.
- Toute charge sur l'un des actifs suivants de la Société (autres que celles spécifiquement approuvées dans le Programme d'Investissement (le cas échéant), le plan d'investissement triennal de la Société et le budget annuel et trimestriel de la Société) propriété intellectuelle, immobilier, actions et participations, titres et autres actifs dont le prix excède deux cent cinquante mille dollars américains (250.000,- USD), seize millions cinq cent mille roubles russes (16.500.000,- RUB) (ou deux cent quinze mille euros (215.000,- EUR).
- Vente des actifs de la société pour lesquels le prix excède dix mille dollars américains (10.000,- USD) autre que les ventes approuvées spécifiquement dans le Programme d'Investissement (le cas échéant), le plan de développement triennal et le budget annuel et trimestriel de la Société.



- La conclusion d'un financement par emprunt ou d'autres obligations financières par la Société sous la forme d'engagement hors bilans ou dans le bilan (facilités de crédit, prêt, garanties, billets à ordre, etc.) à l'exception de ceux spécifiquement approuvés dans le Programme d'Investissement (le cas échéant), le plan de développement triennal et le budget annuel et trimestriel de la Société.
- Approbation de toute transaction ayant pour objet l'acquisition, la disposition (dont, entre autres la possibilité de disposer ou la possibilité pour la Société de grever des droits de propriété intellectuelle ou (de propriété) exclusifs, la propriété intellectuelle et / ou moyens d'individualisation (sauf pour l'acquisition des droits d'utilisation de logiciel pour des ordinateurs et / ou des bases de données et / ou des sites internet et tout autre droits d'auteur (copyrights)).
- Approbation de contrats de travail avec des employés de la Société recevant un salaire annuel supérieur à cinq millions de roubles russes (5.000.000,- RUB), cent soixante-dix mille dollars américains (170.000,- USD) ou cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR), incluant les conditions de la rémunération et les autres rétributions et compensations, modifications au dit contrat de travail.
- Conduite de toute procédure contentieuse excédant seize millions cinq cent mille roubles russes (16.500.000,- RUB), deux cent cinquante mille dollars américains (250.000,- USD) ou deux cent quinze mille euros (215.000,- EUR), sauf pour le recouvrement de créances approuvé dans le Programme d'Investissement (le cas échéant), le plan de développement triennal et le budget annuel et trimestriel de la Société ou toute demande d'une injonction provisoire ou d'autres demandes ou actions (incluant la défense au provisoire) nécessitant d'agir d'urgence dans l'intérêt de la Société et dans des circonstances pour lesquelles il n'est raisonnablement pas possible d'obtenir le consentement préalable.
- Sauf explicitement prévu par un Pacte d'Actionnaires (s'il y en a un), l'entrée par la Société dans ou le changement de toute transaction ou accord avec, ou dans l'intérêt de ses Administrateurs ou actionnaires ou toute autre personne qui est une "personne connectée" avec, ses gérants ou associés.
- Approbation du plan d'intéressement accordé aux Administrateurs et aux employés (à la fois en numéraire et en actions de la Société).
- Approbation des conditions applicables au nouveau Président du Conseil d'Administration, du directeur financier, du trésorier et du directeur technique de la Société.
- Nomination du Président du Conseil d'Administration (incluant toute nomination intérimaire), y compris les décisions relatives aux conditions de travail du Président du Conseil d'Administration et de ses conditions d'intéressement.
- Nomination du directeur financier, du trésorier et du directeur technique de la Société (incluant toute nomination intérimaire), incluant les décisions relatives aux conditions respectives de leur embauche et de l'attribution de leurs conditions d'intéressement.
- Décisions relatives au programme d'intéressement du Président du Conseil d'Administration, du directeur financier, du trésorier et du directeur technique de la Société et celles décidant de leur mise en responsabilité disciplinaire.
- Conclusion de tout contrat important dont le montant excède deux cent cinquante mille dollars américains (250.000,-USD), seize millions cinq cent mille roubles russes (16.500.000,-RUB) ou deux cent quinze mille euros (215.000,-EUR).
- Création de toute nouvelle succursale, agence, établissement commercial, activité ou fermeture de cette succursale, agence, établissement commercial ou activité par la Société.
 - Modification de la politique de distribution de dividendes de la Société.
- Décider de la mise en oeuvre de droits attachés aux actions (parts de placement, participation dans le capital social) dans toute entité dont cinquante pour cent (50%) de son capital social est détenu directement ou indirectement par la Société ou qui est par ailleurs effectivement contrôlée par la Société (les «Filiales»), incluant:
- * la fixation de l'ordre du jour des assemblées des actionnaires des Filiales et des entités dans lesquelles la Société détient une participation;
- * la nomination de représentant de la Société ou des Filiales aux assemblées des associés des Filiales et des entités dans lesquelles la Société détient une participation, ainsi que donner des instructions à ces représentants;
- * la nomination de candidats aux organes exécutifs, au conseil d'administration et tout autre organe de décision des Filiales et des entités dans lesquelles la société et/ou les Filiales détiennent une participation et détiennent de tels droits de nomination; et
- * toute autre décision à l'égard des Filiales devant être approuvé par le Conseil d'Administration conformément à un Pacte d'Actionnaires, le cas échéant.
- **Art. 15. Délégation et mandataire.** L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration ou deux Administrateurs de Catégorie A peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et il devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition relative à ce mandat.

Art. 16. Représentation de la société.

16.1 Envers les tiers, la Société est engagée par (i) la signature unique de l'Administrateur Unique, ou en cas d'une pluralité d'Administrateurs, (ii) la signature conjointe de deux Administrateurs de Catégorie A, ou (iii) la signature unique du Président du Conseil d'Administration (tel que défini ci-dessus) ou (iv) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) s'étant vu attribuer un tel pouvoir de signature par le Conseil d'Administration.



- 16.2 Dans l'hypothèse où l'un des Administrateurs de la Société est une personne morale et qu'un représentant permanent a été nommé conformément à la Loi, la signature de ce représentant permanent sera assimilée à la signature de la personne morale nommée en tant qu'Administrateur de la Société. Le pouvoir de représentation du représentant permanent vis-à-vis des tiers n'est pas exclusif. La personne morale agissant en qualité d'Administrateur de la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers, par la ou les signature(s) de ses représentants, tel que prévu par ses statuts et toute loi applicable.
- 16.3 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, dans l'hypothèse où un délégué à la gestion journalière a été nommé pour la représentation de la Société et la gestion des affaires journalières, par la seule signature du délégué à la gestion journalière, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Réunion du conseil d'administration.

- 17.1 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président du Conseil d'Administration ou par deux (2) Administrateurs de Catégorie A. Le Conseil d'Administration peut valablement débattre sans avis préalable si tous les Administrateurs sont présents ou représentés.
- 17.2 Une convocation de chaque réunion du Conseil contenant l'ordre du jour doit être envoyée à chaque membre du Conseil d'Administration par courrier électronique (à l'adresse e-mail professionnelle de chaque Administrateur notifiée par cet Administrateur), courrier recommandé, facsimilé ou tout autre moyen de communication écrit, au moins dix (10) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, à condition que chaque Administrateur de Catégorie B puisse demander par un avis écrit à la Société que la réunion prévue soit tenue dans un délai de vingt (20) jours ouvrables, lorsque cet Administrateur de Catégorie B considère raisonnablement que l'ordre du jour ne s'inscrit pas dans le cours ordinaire de l'activité de la Société.
 - 17.3 Sous réserve de l'Article 17.2, la Société adresse à chaque membre du Conseil d'Administration:
- une convocation raisonnablement à l'avance de chaque réunion du Conseil d'Administration, ladite convocation devant contenir un ordre du jour écrit indiquant les points devant être discutés lors de ladite réunion ainsi que tous les documents à circuler ou présenter incluant, mais sans s'y limiter, les comptes de gestion et les états financiers requis pour la réunion en question; et
 - dans les meilleurs délais après chaque assemblée du Conseil d'Administration, une copie du procès-verbal de la réunion.
- 17.4 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil d'Administration.
- 17.5 Un Administrateur peut être représenté par un autre Administrateur, peu importe sa catégorie, au Conseil d'Administrateur et un Administrateur peut représenter plusieurs Administrateurs.
- 17.6 Toute décision prise par le Conseil d'Administration nécessite une majorité simple des votes des administrateurs de la Société présents ou représentés à la réunion et ne présentant aucun conflit d'intérêt avec la Société.
- 17.7 En revanche, les Résolutions Spéciales du Conseil requièrent une majorité d'au moins 75% (soixante-quinze pour cent) des votes des Administrateurs de la Société présents ou représentés à la réunion, ne présentant aucun conflit d'intérêt avec la Société, incluant au moins un (1) vote d'un Administrateur de Catégorie A n'ayant aucun conflit d'intérêt avec la Société (si un Administrateur de Catégorie A est présent ou représenté à la réunion du Conseil d'Administrateur de Catégorie B n'ayant aucun conflit d'intérêt avec la Société (si un Administrateur de Catégorie B est présent ou représenté à la réunion du Conseil d'Administration).
- 17.8 Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation en application de l'Article 17.1 ci-dessus au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 17.9 Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen similaire de communication permettant l'identification de ses membres et permettant à toutes le personnes participant à la réunion du Conseil d'Administration, de se comprendre mutuellement de manière continue et de participer effectivement à la réunion. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants. Chaque Administrateur peut agir dans une réunion du Conseil d'Administration en nommant par écrit ou par courrier électronique (sans signature électronique) ou par facsimilé un autre Administrateur comme son représentant. Un Administrateur peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.
- 17.10 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier Administrateur sur les résolutions écrites.
- 17.11 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil d'Administration doit être préparé, signé par tous les Administrateurs présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.
- 17.12 Des extraits des procès-verbaux des conseils seront certifiés par un administrateur ou par toute autre personne désignée par un Administrateur.



Art. 18. Responsabilité des administrateurs.

- 18.1 Les (l') Administrateur(s)ne supporte(nt), du fait de leur/son mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.
- 18.2 La Société remboursera à chacun de ses Administrateurs des coûts raisonnables et des frais remboursables que chacun d'entre eux a contractés pour assister aux réunions du Conseil d'Administration ou dans le cadre de leurs activités autorisées pour le compte de la Société.

Chapitre IV. - Surveillance

Art. 19. Commissaire aux comptes - Reviseur.

- 19.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou si cela est exigé par la loi par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés.
- 19.2 L'assemblée générale des actionnaires nomme les commissaires aux comptes et détermine leur nombre et rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) années. Dans l'hypothèse où les commissaires aux comptes auront été nommés sans précisions quant à la durée de leur mandat, ils sont supposés avoir été élus pour une période de six (6) années, commençant à courir à partir de la date de leur nomination.
- 19.3 Les commissaires sont rééligibles. Les commissaires sont librement révocables, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaires.
- 19.4 Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Leur rémunération et la durée de leur mandat sont prévues dans un contrat de services. Les réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles. Ils sont révocables à tout moment avec motif par une résolution des actionnaires.

Chapitre V. - Assemblées générales

Art. 20. Actionnaire unique ou actionnaires.

- 20.1 S'il n'y a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des actionnaires.
- 20.2 En cas de pluralité d'actionnaires, chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre d'actions détenues. Chaque actionnaire a des droits de vote en rapport avec le nombre d'actions qu'il détient.
- Art. 21. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 22. Assemblée générale des actionnaires.

- 22.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique ou un commissaire aux comptes est obligé de convoquer une assemblée de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième (10%) du capital social le requièrent, par une demande écrite indiquant l'ordre du jour.
- 22.2 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être faite par lettre recommandée, au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'assemblée générale en question.
 - 22.3 Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent mentionner l'ordre du jour.
- 22.4 Pourvu que toutes les actions soient nominatives, un avis de convocation pour toute assemblée d'actionnaires peut être adressé individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée, comprenant un ordre du jour, au moins dix (10) jours ouvrables avant la date prévue pour l'assemblée, à condition que dans le cas où un actionnaire considère raisonnablement que l'ordre du jour n'est pas dans le cours ordinaire des activités de la Société, cet actionnaire puisse par avis écrit (pas moins de cinq (5) jours ouvrés avant la date proposée pour l'assemblée) demander que l'assemblée proposée soit tenue dans un délai de vingt (20) jours ouvrables à partir de l'avis original de l'assemblée générale envoyés aux actionnaires
- 22.5 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut être valablement tenue, sans convocation préalable.
- 22.6 Chaque actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par la poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que des formulaires fournis par la Société, qui devront mentionner au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois (3) cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir sur chaque proposition en cochant la case adéquate.
- 22.7 Les formulaires, dans lesquels ne seraient mentionnés ni le sens d'un vote, ni l'abstention, sont nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus un (1) jour avant la réunion de l'assemblée générale des actionnaires, auxquels ils se rapportent.
- 22.8 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés comme présents pour les calculs



de quorum et de majorité. Ces moyens de télécommunications doivent pouvoir assurer une participation effective à l'assemblée, dont les délibérations devront être retransmises de façon ininterrompue.

- 22.9 Un actionnaire peut se faire représenter à une assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (par fax, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire, qui ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société.
 - 22.10 Chaque action confère un droit de vote à son détenteur.
- 22.11 Sauf dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, les résolutions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés, indépendamment de la proportion du capital représenté.
- 22.12 Les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social, pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et si les conditions de l'Article 22.14 sont respectées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par la Loi et les Statuts. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.
- 22.13 Toutefois, la nationalité de la Société ne pourra être modifiée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés que par l'accord unanime de tous les actionnaires et en conformité avec toute autre exigence légale.
- 22.14 Les sujets suivants devant être décidés par les actionnaires de la Société requièrent le consentement de l'actionnaire Société anonyme (open joint stock company) RUSNANO (si présent ou représenté à l'assemblée) et le consentement de l'actionnaire FARSONEX INVESTMENTS LIMITED (si présent ou représenté à l'assemblée):
- Questions relatives à la restructuration, la réorganisation, la faillite ou les procédures similaires de la Société, à l'exception des activités liées à la faillite et aux procédures similaires de la Société requises de toute urgence dans l'intérêt de la Société dans des circonstances dans lesquelles il n'est pas raisonnablement possible d'obtenir de consentement préalable.
- Sélection, nomination et détermination des modalités d'engagement d'une société d'experts comptables indépendants jouissant d'une présence internationale que la Société pourra nommer le cas échéant comme ses auditeurs (réviseur d'entreprises agréés), incluant toute modalité de paiement.
 - Utilisation du bénéfice net de la Société.
- Proposition ou paiement de tout dividende par la Société ou proposition de distribution ou distribution sur le bénéfice net de la Société.
- Sauf disposition contraire d'un Pacte d'Actionnaires (le cas échéant), l'émission, la vente ou l'achat, ou la décision d'émettre, vendre ou acheter toute nouvelle action ou participation de la Société dans le but de modifier le capital social de la Société de quelque façon que ce soit.
- Approbation des documents constitutionnels de la Société et de toute modification s'y reportant (dont les modifications des Statuts).
- Lorsqu'un Pacte d'Actionnaires (s'il en existe un) le requiert, tout changement de juridiction où la Société est géré et contrôlée.
 - Cessation des activités de la Société.
- Tous les autres décisions qui, conformément à un Pacte d'Actionnaires (s'il en existe un) exige le consentement de l'actionnaire Société anonyme (open joint stock company) RUSNANO (si présent ou représenté à l'assemblée) et le consentement de l'actionnaire FARSONEX INVESTMENTS LIMITED (si présent ou représenté à l'assemblée).

Chapitre VI. - Exercice social et comptes annuels

Art. 23. Exercice social. L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 24. Comptes annuels et assemblée générale annuelle des actionnaires.

- 24.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la Commune de Bertrange, à l'endroit indiqué dans les convocations le quatrième vendredi mercredi de juin, à 11h00. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- 24.2 A la fin de chaque exercice comptable, le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de résultat. Il soumet ces documents accompagnés d'un rapport d'activité de la Société, au(x) commissaire(s) aux comptes (ou le cas échéant au (x) réviseurs d'entreprises agréés) qui rédigeront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.
- 24.3 La délégation de la gestion journalière des affaires de la Société à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires les traitements, émoluments et avantages quelconques alloués (s'il y en a) à un délégué à la gestion journalière.

Art. 25. Attribution des bénéfices et acompte sur dividendes.

25.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.



- 25.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 25.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions des Articles 22.11 et 22.14.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués avant la fin de l'exercice social, conformément aux dispositions de la Loi, et sous les conditions suivantes:

- les comptes intérimaires sont rédigés sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes font état des profits y compris les profits reportés,
- la décision de payer des dividendes est prise par l'Administrateur Unique, ou en cas de pluralité d'Administrateurs, par le Conseil d'Administration conformément à l'article 14, avec le consentement de l'actionnaire Société anonyme (open joint stock company) RUSNANO et le consentement de l'actionnaire FARSONEX INVESTMENTS LIMITED et s'il y a assez de liquidités. Sinon, la décision doit être prise par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires,
- le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Chapitre VII. - Liquidation et dissolution

Art. 26. Liquidation.

- 26.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des actionnaires en conformité avec les dispositions légales applicables et les Statuts.
- 26.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par le ou les actionnaires qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.
- 26.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application de l'Article 25.3.
- **Art. 27. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'actionnaire unique ou de l'un des actionnaires.

Chapitre VIII - Loi applicable

Art. 28. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Troisième résolution

Suite à la transformation de la Société en société anonyme, les Associés décident à l'unanimité d'approuver la résiliation du mandat des gérants suivants:

- M. Simon Baker Woodwille, Administrateur de Catégorie A, avec adresse au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;
 - M. Oleg Kirillov, Administrateur de Catégorie A, avec adresse au 3A, rue Gorkogo, Apt. 39, Krasnoyarsk, Russie;
- M. Yury Koropachinskiy, Administrateur de Catégorie A, avec adresse au 14, Krasnoy Armii, Apt. 27, Krasnoyarsk, Russie;
 - M. Yury Zelvenskiy, Administrateur de Catégorie A, avec adresse au 12, Khachaturyana, Apt. 5, Moscou, Russie;
- M. Mikhail Predtechenskiy, Administrateur de Catégorie A, avec adresse au 40, Morskoy Prospect, Apt. 38, Novosibirsk, Russie;
- M. Andrey Kushnarev, Administrateur de Catégorie B, avec adresse à 4, Universitetskiy prospekt, Apt. 177, Moscou, Russie;
- M. Alexey Znamenskiy, Administrateur de Catégorie B, avec adresse au 10/7, Khokhlovskiy pereulok, Apt. 123, 109028 Moscou, Russie;
- M. Igor Kim, Administrateur de Catégorie C, avec adresse au r.p. Krasnoobsk 2, Apt. 11, région de Novossibirsk, district de Novossibirsk, 630501, Russie.

Quatrième résolution

Les Associés décident à l'unanimité d'approuver la nomination en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et pour une période de six (6) ans, les personnes suivantes:

- M. Simon Woodwille Baker, directeur général, né le 26 Décembre 1955 à Elgin, ayant son adresse professionnelle au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, Administrateur de Catégorie A;
- M. Oleg Kirillov, homme d'affaires, né le 10 Janvier 1963 à Krasnoyarsk, ayant son adresse privée au 3A, rue Gorkogo, Apt. 39, Krasnoyarsk, Russie, Administrateur de Catégorie A;
- M. Yury Koropachinskiy, homme d'affaires, né le 1 ^{er} Décembre 1965 à Novossibirsk, ayant son adresse privée au 14, Krasnoy Armii, Apt. 27, Krasnoyarsk, Russie, Administrateur de Catégorie A;
- M. Yury Zelvenskiy, homme d'affaires, né le 27 mai 1957 à Rybnitsa, ayant son adresse privée au 12, Khachaturyana, Apt. 5, Moscou, Russie, Administrateur de Catégorie A;



- M. Mikhail Predtechenskiy, homme d'affaires, né le 23 Avril 1957 à Gusinoozersk, ayant son adresse privée au 40, Morskoy Prospect, Apt. 38, Novosibirsk, Russie, Administrateur de Catégorie A;
- M. Andrey Kushnarev, directeur général, né le 2 Avril 1970 à Moscou, ayant son adresse privée au 4, Universitetskiy prospekt, Apt. 177, Moscou, Russie, Administrateur de Catégorie B;
- M. Alexey Znamenskiy, gestionnaire de placements, né le 10 Février 1978 à Moscou, ayant son adresse privée au 10/7, Khokhlovskiy pereulok, Apt. 123, 109028 Moscou, Russie, Administrateur de Catégorie B;
- M. Igor Kim, homme d'affaires, né le 12 Janvier 1966 à Ushtobe (Kazakhstan), ayant son adresse privée au r.p. Krasnoobsk 2, Apt. 11, région de Novossibirsk, district de Novossibirsk, 630501, Russie, Administrateur de Catégorie C;
- Mme Dawn Shand, comptable, née le 16 Décembre 1960 à Harare, ayant son adresse professionnelle au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, Administrateur de Catégorie C.

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé à l'unanimité d'approuver la nomination de PricewaterhouseCoopers, une société coopérative, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65477, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et pour une période de six (6) années.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de EUR 4,500.-.

Le capital social de la Société a été évalué à 118.003,- EUR

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, le jour, mois et an en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs nom et prénom, état et demeure, lesdites personnes comparantes ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Françoise HÜBSCH, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 avril 2015. Relation GAC/2015/2805. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015059939/980.

(150068975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

MKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 8, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 172.147.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059909/10.

(150068363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Milles Miglia Club SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 82, Grand Rue. R.C.S. Luxembourg E 5.623.

STATUTS

- 1. Monsieur DE VILLA Maxime, né le 04 Septembre 1961 à Charleroi (Belgique) demeurant au 119, Rue de la Forge, Thy-Le-Bauduin, B-5620 FLORENNES (Belgique);
- 2. Madame MONDELLO Rina Gira, née le 23 Octobre 1972 à Casteltermini (Italie), demeurant au 119, Rue de la Forge, Thy-Le-Bauduin, B-5620 FLORENNES (Belgique);

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 21 / 04 / 2015:



- **Art. 1** er. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.
 - Art. 3. La dénomination est: MILLES MIGLIA CLUB SC.
- **Art. 4.** Le siège social est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.
- **Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.
- **Art. 7.** En raison de leur apport, il est attribué 50 parts à Monsieur DE VILLA Maxime et 50 part à Madame MONDELLO Rina Gira, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.
- **Art. 9.** Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.
 - Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.
- **Art. 11.** Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.
 - Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices.

Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

- **Art. 13.** Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.
- **Art. 14.** L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 11 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.
- Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

- A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:
 - 1. Monsieur DE VILLA Maxime, précité, est nommé gérant,
 - 2. La société EDISYS SA, 65, Route d'Esch L-3340 Huncherange, RCS Luxembourg B139924, est nommée co-gérant,



3. Le siège de la Société est établi à L-9711 Luxembourg, 82, Grand Rue.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2015059908/68.

(150068685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Mond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 63.794.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2015059910/12.

(150068424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Montefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 47.153.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 avril 2015

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, (R.C.S. Luxembourg B 47153) est nommée pour une durée indéterminée à la fonction de dépositaire, en application des dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

MONTEFIN S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015059911/16.

(150068925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Mortwill Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.021.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MORTWILL PROPERTIES S.à r.l. Référence de publication: 2015059912/10.

(150068932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Musha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 147.113.

Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique prises à Luxembourg en date du 15 avril 2015

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique prises en date du 15 avril 2015 que:

- 1. L'Actionnaire Unique accepte la démission de Monsieur François GEORGES de son mandat d'administrateur unique, avec effet immédiat.
- 2. L'Actionnaire Unique décide de nommer la personne suivante en qualité d'administrateur unique de la Société, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2021:



Monsieur Alexandre TASKIRAN, né le 24 avril 1968 à Karaman (Turquie), demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MUSHA S.A.

Référence de publication: 2015059914/17.

(150068394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

N.M.A. Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 7, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 158.168.

L'an deux mille quinze, le quatorze avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de N.M.A. BENELUX S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 7, rue de Strasbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.168 (la Société),

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 14 décembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 698 du 12 avril 2011, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 décembre 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 445 du 18 février 2014,

au capital social de trois millions huit cent trente mille Euros (EUR 3.830.000.-), représenté par trois mille huit cent trente (3.830) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Sébastien GHEZA, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Olivier ENAUT, employé privé, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 7, rue de Strasbourg (le Scrutateur, et avec le Président et le Secrétaire, le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence. La liste de présence et les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes, le Bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins de l'enregistrement.
- II. Selon ladite liste de présence, la totalité du capital social émis de la Société est représentée à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement prendre des décisions sur tous les points de l'ordre du jour.
 - III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Modification de l'exercice social de la Société d'un exercice social commençant le 1 janvier et prenant fin le 31 décembre de chaque année à un exercice social commençant le 1 ^{er} avril et prenant fin le 31 mars de l'année suivante et prise d'acte que l'actuel exercice social qui a débuté le 1 ^{er} janvier 2015 prendra fin le 31 mars 2016;
 - 2. Modification du point (i) du paragraphe 10.2. de l'article 10 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

- (i) L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de septembre à 10.30 heures. Si la date de l'Assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent."
 - 3. Modification du paragraphe 12.1. de l'article 12 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:
 - " 12.1. L'exercice social commence le premier avril et se termine le trente-et-un mars de l'année suivante."
 - IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'exercice social de la Société de sorte qu'il débute le 1 ^{er} avril et s'achève le 31 mars de l'année suivante.

L'Assemblée décide en outre de prendre acte que l'exercice social actuel, ayant débuté le 1 ^{er} janvier 2015 s'achèvera le 31 mars 2016.



Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le point (i) du paragraphe 10.2. de l'article 10 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

(i) L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de septembre à 10.30 heures. Si la date de l'Assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le paragraphe 12.1. de l'article 12 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" 12.1. L'exercice social commence le premier avril et se termine le trente-et-un mars de l'année suivante."

Comme mesure transitoire, l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels portant sur l'exercice social ayant pris fin le 31 décembre 2014 se tiendra le premier lundi du mois de juin à 10.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte original. Signé: C. ZIMMER, S. GHEZA, O. ENAUT, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 avril 2015. Relation: GAC/2015/3360. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059915/70.

(150068649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Navilight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.657.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 21 avril 2015

- 1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a été renommé gérant B pour une durée indéterminée.
- 2. M. Joost TULKENS a été renommé gérant B pour une durée indéterminée.
- 3. M. Shaojun WANG a été renommé gérant A pour une durée indéterminée.
- 4. Mme Min MU, administrateur de sociétés, née le 19 juin 1974 à Jilin (Chine), demeurant professionnellement à N°. 1807, Bâtiment 1, Taiyangyuan, 100080 Haidian District, Beijing, Chine, a été nommée comme gérante A pour une durée indéterminée
 - 5. Le nombre de gérants a été augmenté de 3 (trois) à 4 (quatre)

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Navilight S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015059916/19.

(150068569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

NetOTC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 164.493.

Les comptes annuels de la société NetOTC Holdings S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059917/10.

(150068787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.



Nexteer Luxembourg Holding IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 195.694.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of March.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Nexteer Automotive Group Limited, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and registered with Cayman Islands General Registry,

here represented by Mr. Luís Marques GUILHERME, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said power of attorney, having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed conjoined with the Luxembourg Trade and Companies' Register.

The appearing party, represented as hereabove stated, has requested the undersigned notary to state that it is the owner of all the corporate units (the "Sole Member") of the company Nexteer Luxembourg Holding IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (the "Company"), incorporated pursuant to a deed received by the undersigned notary on March 18, 2015, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Thus, the Sole Member of the Company, represented as here above stated, requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to create redeemable preferred shares ("RPS"), with a par value of one United States Dollar (USD 1) each and having the rights and obligations as set forth in the present resolutions.

Second resolution

The Sole Member resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of three hundred thousand and one United States Dollars (USD 300,001) so as to bring it from its present amount of two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000) represented by two hundred thousand (200,000) corporate units with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the "Corporate Units"), to the amount of five hundred thousand and one United States Dollars (USD 500,001) represented by two hundred thousand and one (200,001) corporate units, each with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) and by three hundred thousand (300,000) RPS, each with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) and having the rights and obligations as set forth in the present resolutions.

The new corporate unit will be issued with a share premium amounting to four hundred thirty-three million three hundred ninety-nine thousand nine hundred ninetynine United States Dollars (USD 433,399,999).

The new RPS will be issued with a RPS share premium amounting to five hundred ninety-nine million seven hundred thousand United States Dollars (USD 599,700,000).

Subscription and Payment

There now appears Mr. Luís Marques GUILHERME, prenamed, who acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the Sole Member, prenamed, declares subscribing in its name and on its behalf to one newly issued (1) corporate unit with a par value of one United States Dollar (USD 1), having the same rights as the remaining Corporate Units, and being issued with an aggregate share premium in the amount of four hundred thirty-three million three hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 433,399,999) (the "Share Premium Amount").

The aforesaid Sole Member, represented as here above stated, further declares subscribing to the newly issued three hundred thousand (300,000) RPS with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the rights and obligations as stated in the present resolutions for an aggregate value of three hundred thousand United States Dollars (USD 300,000) being issued with an aggregate share premium in the amount of five hundred ninety-nine million seven hundred thousand United States Dollars (USD 599,700,000) (the "RPS Premium Amount").

The aforesaid Sole Member, represented as here above stated declares to make payment in full for such new corporate unit and RPS by the contribution by the Sole Member of ten thousand (10,000) shares in PCM US Steering Holding Inc. (hereafter "PCM US"), a company existing under the laws of Delaware, USA, having its registered office at 3900 East Holland Road, Saginaw, Michigan, 48601, amounting in excess to one billion thirty three million four hundred thousand United States Dollars (USD 1,033,400,000) (the "PCM US Shares") (the "Subscription").

It results from a valuation report dated 30 March 2015 issued by the board of managers of the Company (the "Valuation Report") that the value of the PCM US Shares corresponds at least to the number and value of the newly issued corporate units and RPS and their respective aggregate Share Premium Amount and RPS Premium Amount.



Having acknowledged the above described Subscription, the Sole Member, represented as stated above, expressly agreed with the description of the Subscription, its valuation and confirmed the validity of the Subscription and payment.

The Sole Member, represented as stated above, still declares that there is no legal or conventional limitation in the transfer of the PCM US Shares to the Company.

Third resolution

The Sole Member resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at five hundred thousand and one United States Dollars (USD 500,001), represented by two hundred thousand and one (200,001) corporate units with a par value of one United States Dollar (USD 1) each (the "Corporate Units") and by three hundred thousand (300,000) redeemable preferred shares, each with a par value of one United States Dollar (USD 1) (the "RPS").

The Company may in addition to the Corporate Units issue from time to time RPS.

The RPS and the Corporate Units are hereinafter referred to individually as a "Unit" and collectively as the "Units"; the holder(s) of the Corporate Units and/or RPS are hereinafter referred to individually as "Member" and collectively as "Members".

All the Units have a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

All the Units are issued in registered form.

A Members' register shall be kept by the Company at its registered office. The Members' register shall mention the name and the address of each Member as notified by that Member to the Company, the number of the Units held by each Member, the amount paid-up on each Unit, and, as the case may be, the date and details of any Unit transfer or conversion. Each Member shall notify in writing to the Company its address and any change thereof.

The ownership of the registered Units will be evidenced by the inscription in the respective Members' register.

All the Units have the same rights and obligations subject to the provisions contrary stated in these Articles of Association.

The general meeting of the Members may decide at any time to create separate classes of Corporate Units or of RPS having or not the same rights and obligations as the existing Units or as the case may be, to convert existing Corporate Units of a class into Corporate Units or RPS of another class or to convert existing RPS of a class into RPS of another class.

Share premium paid on Corporate Units or RPS shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Corporate Units shall be booked in a Corporate Units share premium account (the "Corporate Units Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Corporate Units;
- any share premium paid on RPS shall be booked in the RPS share premium account (the "RPS Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to that RPS.

Any holder of Corporate Units may at its option at any time request the Company to convert in part or in total the portion of the share premium attached to its Corporate Units into Corporate Units and any holder of RPS may at its option at any time request the Company to convert in part or in total the portion of the share premium attached to its RPS into RPS.

The Company may redeem its own Units. RPS are redeemable shares.

The Company will be obliged to redeem or buyback the RPS, at the latest on the twentieth (20 th) anniversary of the issue date of the RPS (the "Maturity Date"), for a price ("Redemption Price") equal to the sum of:

- (a) the par value of the RPS;
- (b) any "accrued" dividend from the most recent dividend payment date to the Maturity Date; and
- (c) any accumulated unpaid dividends.

(hereafter the "Redemption").

Redeemed RPS will be cancelled forthwith after Redemption.

The Company shall have the option to redeem at any time the RPS after issuance. RPS will not be convertible into Corporate Units."

Fourth resolution

The Sole Member resolves to amend article 7 of the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

"Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Where the Company has a Sole Member, RPS do not entitle their holder to any voting rights, except for the following restricted matters:

- the determination of the fixed rate of the cumulative preferred dividend attached to the RPS;
- the issue of new shares carrying preferred rights;
- the amendment of the RPS terms and conditions;
- the merger of the Company.



Where the Company has more than one Member, each RPS is entitled to an identical voting right together with the Corporate Units and each RPS holder has voting rights commensurate to such holder's ownership of RPS.

Where the Company has more than one Member and the preferential cumulative dividends have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all cumulative dividends shall have been received in full, the RPS holders may request the appointment of two additional managers."

In case of an event of default, the RPS holder acquires the right to vote for managers proportionate to that of the Corporate Unit holder(s).

For the purposes of these Articles of Association event of default means that (i) the Company has passed any resolution for its winding-up or liquidation or that proceedings for the purposes of a liquidation of the Company has been served on the Company or (ii) that the Company is insolvent or unable to pay its debts as they become due or (iii) bankruptcy adjudication or filing for moratorium or reprieve from payment (sursis de paiement) or controlled management (gestion contrôlée) or general settlement or composition with creditors (concordat préventif de faillite) has/have been initiated by or against the Company.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each corporate unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Any member who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise one or more of its units in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) is obliged to transfer a same proportion of its convertible instrument issued by the Company, if any, to that same party (or to the Company, as applicable), in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

The general meeting of the Company may accept contributions to the share premium account or other capital contributions without issuance of new units in the Company."

Fifth resolution

The Sole Member resolves to amend article 19 of the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

"The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the managers,
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward,
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members.

The holders of the RPS will be entitled to an annual dividend at a fixed rate of Libor plus 4.7% minus the arm's length remuneration as assessed by the independent transfer pricing report to be issued and approved by the general meeting of the Company per annum of the nominal capital amount of the RPS plus any premium in the RPS Share Premium Account or any other special reserve to the extent that said share premium or special reserve account is associated with such RPS.

Dividends will only be paid upon declaration by the board of managers of the Company.

Dividends will also only be paid out of the net earnings of the Company and to the extent such payment does not cause or increase insolvency of the Company.

The right to dividends on the RPS will be in priority to dividends on the ordinary shares. If dividends on the RPS are not paid for any reason, the right to unpaid dividends will be cumulative and compounding. The Company will not be allowed to pay dividends on the ordinary shares while there are any accumulated unpaid dividends on the RPS."

Sixth resolution

The Sole Member resolves to amend article 20 of the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

"In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

In the event of a liquidation of the Company, the holder of RPS will be entitled to an amount equal to the Redemption Price (with the accrued dividend amount to be calculated from the most recent dividend payment date to the date of commencement of the winding up), in priority to the holders of Corporate Units, but the holders of RPS will not have the



right to participate in any distribution of proceeds. Further, the holders of RPS will only be paid out of the net earnings of the Company and to the extent such payment does not cause or increase insolvency."

Seventh resolution

The Sole Member resolves to authorize any one manager of the Company to do everything necessary and incidental to the above resolutions.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately six thousand seven hundred Euros (EUR 6,700.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente mars.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Nexteer Automotive Group Limited, une société constituée et existante selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caymans, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés des Iles Caymans;

dûment représentée par Monsieur Luís Marques GUILHERME, juriste, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de noter qu'elle détient toutes les parts sociales (l'«Associé Unique») de la société Nexteer Luxembourg Holding IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 18 mars 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique de la Société, représenté comme décrit ci-dessus a demandé au notaire instrumentant de noter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de créer des parts privilégiées rachetables (ci-après les «PPR»), ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune et ayant les droits et obligations tels que prévus par les résolutions suivantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent mille et un Dollars des Etats-Unis (USD 300.001) afin de le porter de son montant actuel de deux cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 200.000) représenté par deux cent mille (200.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) (les «Parts Sociales») à un montant de cinq cent mille et un Dollars des Etats-Unis (USD 500.001) représenté par deux cent mille et une (200.001) Parts Sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) et de trois cent mille (300.000) PPR, ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) et ayant les droits et obligations tels que décris dans les présentes résolutions.

La nouvelle part sociale sera émise avec une prime d'émission de part sociale d'un montant de quatre cent trente-trois millions trois cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf Dollars des Etats-Unis (USD 433.399.999).

Les nouvelles PPR seront émises avec une prime d'émission de PPR d'un montant de cinq cent quatre-vingt dix-neuf millions sept cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 599.700.000).

Souscription et paiement

Apparaît maintenant Monsieur Luís Marques GUILHERME, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par l'Associé Unique, prénommé, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare souscrire en son nom et pour son



compte à une (1) Part Sociale nouvellement émise ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales existantes, et émise avec une prime d'émission d'un montant de quatre cent trente-trois millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf Dollars des Etats-Unis (USD 433.399.999) (la «Prime d'Emission de Part Sociale»).

L'Associé Unique prénommé, représenté tel que susmentionné, déclare ensuite souscrire et à trois cent mille (300.000) PPR nouvellement émises ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1), ayant les droits et obligations tels qu'établis par les présentes résolutions, pour un montant total de trois cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 300.000), émises avec une prime d'émission d'un montant de cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 599.700.000) (la «Prime d'Emission de PPR»).

L'Associé Unique déclare ensuite effectuer le paiement de la totalité de la Part Sociale et des PPR nouvellement émises, au moyen d'une contribution de la part de l'Associé Unique de dix mille (10.000) actions détenues par l'Associé Unique dans la société PCM US Steering Holding Inc. (ci-après «PCM US»), une société constituée et existant sous les lois de Delaware, Etats-Unis, ayant son siège à 3900 East Holland Road, Saginaw, Michigan, 48601, s'élevant au moins à un milliard trente-trois millions quatre cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.033.400.000) (les «Actions PCM US») (la «Souscription»).

Il ressort d'un rapport d'évaluation en date du 30 mars 2015, émis par le conseil de gérance de la Société (le «Rapport d'Evaluation») que la valeur des Actions PCM US correspond au moins au nombre et à la valeur des Parts Sociales et des PPR nouvellement émises augmentés du Montant de Prime d'Emission d'Action et du Montant de Prime d'Emission de RPS respectifs.

Ayant pris connaissance de la Souscription décrite ci-dessus, l'Associé Unique, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, approuve la description de la Souscription, son évaluation et confirme la validité de la Souscription et le paiement.

L'Associé Unique, tel que décrit ci-dessus, déclare également qu'il n'y a aucune limite légale ou conventionnelle au transfert des Actions de PCM US à la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société qui doit être lu comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à un cinq cent mille et un Dollars des Etats-Unis (USD 500.001) représenté par deux cent mille et une (200.001) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune (ciaprès les "Parts Sociales") et par trois cent mille (300.000) parts privilégiées rachetables d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune (ci-après les «PPR»).

La Société pourra, en plus des Parts Sociales, émettre à sa convenance, des PPR.

Les Parts Sociales et les PPR sont citées individuellement comme la "Part" et collectivement comme les "Parts"; tous les détenteurs des Parts Sociales et/ou des PPR sont cités individuellement comme l'"Associé" et collectivement comme les "Associés".

Toutes les Parts ont une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune.

Toutes les Parts sont émises sous forme nominative.

Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société. Le registre doit mentionner le nom et l'adresse de chaque Associé tels que notifiés par l'Associé à la Société, le nombre de parts détenues par l'Associé, le montant libéré de chaque part et, selon le cas, la date et les détails de tout transfert ou conversion de part. Chaque Associé doit notifier par écrit à la Société son adresse et toute modification.

La propriété des Parts nominatives sera prouvée par l'inscription dans le registre des Associés correspondant.

Toutes les Parts auront les mêmes droits et obligations sous réserve des dispositions contraires prévues dans les Statuts.

L'assemblée générale des Associés peut décider à tout moment de créer des classes de Parts Sociales ou de PPR séparées, ayant ou non les mêmes droits et obligations que les Parts existantes ou, le cas échéant, de convertir des Parts Sociales ou des PPR existantes d'une classe en Parts Sociales ou en PPR d'une autre classe.

La prime d'émission payée en relation avec les Parts Sociales ou avec les PPR doit être comptabilisée dans des comptes spécifiques pour les primes d'émission comme suit:

- Toute prime d'émission payée en relation avec les Parts Sociales doit être comptabilisée dans un compte de prime d'émission des Parts Sociales (ci-après le "Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales") et une telle prime d'émission doit demeurer attachée aux Parts Sociales;
- Toute prime d'émission payée en relation avec les PPR doit être comptabilisée dans un compte de prime d'émission des PPR (ci-après le "Compte de Prime d'Emission des PPR") et une telle prime d'émission doit demeurer attachée à cette catégorie des PPR.

Tout détenteur de Parts Sociales peut, à sa discrétion, à tout moment, demander à la Société de convertir en partie ou en totalité, la partie de la prime d'émission de ses Parts Sociales, en Parts Sociales et tout détenteur de PPR peut, à sa discrétion, à tout moment, demander à la Société de convertir en partie ou en totalité, la partie de la prime d'émission de ses PPR en PPR.

La Société pourra racheter ses propres Parts. Les PPR sont des parts rachetables.



La Société devra rembourser ou racheter les PPR, au plus tard au vingtième (20 ème) anniversaire de la date d'émission des PPR (la «Date de Maturité»), pour un prix (le «Prix de Rachat») égal au montant de:

- (a) la valeur nominale des PPR;
- (b) des dividendes cumulés depuis la date de paiement la plus récente jusqu'à la Date de Maturité; et
- (c) des dividendes cumulés non versés.

(ci-après le «Remboursement»)

Les PPR remboursés seront annulés immédiatement après le Remboursement.

La Société devra avoir la possibilité de rembourser les PPR à tout moment à compter de leur émission.

Les PPR ne seront pas convertis en Parts Sociales.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 7 des Statuts de la Société qui doit être lu comme suit:

«Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Lorsque la Société a un associé unique, les PPR ne donnent pas de droit de vote à leur détenteur, sauf dans les cas limités suivants:

- la détermination du taux fixe du dividende privilégié cumulatif attaché aux PPR;
- l'émission de nouvelles PPR;
- modification des conditions réglant les PPR;
- lors de la fusion de la Société.

Quand la Société a plus d'un associé, chaque PPR donne droit à un droit de vote identique à celui des Parts Sociales et chaque détenteur de PPR a un droit de vote proportionné aux PPR qu'il détient.

Quand la Société a plus d'un associé et les dividendes préférentielles n'ont pas été entièrement payé pour quelle raison que ce soit, pour une période consécutive de deux années, les détenteurs de PPR peuvent demander la nomination de deux gérants additionnels jusqu'au versement en entier de cette dividende préférentielle.

En cas de défaut, les détenteurs de PPR bénéficient du droit de voter pour des gérants proportionnellement au droit des détenteurs de Parts Sociales.

Aux fins de ces Statuts est à considérer comme cas de défaut que (i) la société ait passé des résolutions concernant sa dissolution ou liquidation ou que des procédures de liquidation ont été entamées ou que (ii) la Société est insolvable ou incapable de payer ses dettes ou (iii) qu'une faillite arbitrage ou un dépôt de moratoire ou un sursis de paiement ou une gestion contrôlée ou règlement général ou un concordat préventif de faillite ait été initié par ou contre la société.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Tout associé qui transfert, vend, confère, met en gage ou toute autre action similaire, une ou plusieurs de ses parts du capital social de la Société à une tierce partie (ou à la Société en cas de rachat) est obligé de transférer une proportion identique de ses instruments convertibles émis par la Société, s'ils existent, à la même partie tierce (ou à la Société selon le cas), selon les termes et les conditions générales des instruments convertibles concernés.

L'assemblée générale de la Société peut accepter des contributions au compte de prime d'émission ou d'autres apports en capitaux sans émission de nouvelles parts sociales dans la Société.».

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 19 des Statuts de la Société qui doit être lu comme suit:

«A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
- 2. ces comptes font apparaître un bénéfice y compris les bénéfices reportés,
- 3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Les dividendes seront payés aux détenteurs de PPR annuellement selon le taux fixe du Libor majoré de 4.7% diminué de la rémunération aux conditions du marché telle qu'évaluée par le rapport indépendant de prix de transfert à émettre lors de l'assemblée générale annuelle de la Société ou, par année, du montant du capital nominal des PPR majoré de toute prime



d'émission de parts sociales ou de toute autre réserve spéciale dans la mesure où ladite prime d'émission ou le compte de réserve spécial sont associés à ces PPR.

Les dividendes seront uniquement payés sur base de la décision du conseil de gérance de la Société. Les dividendes seront payés uniquement sur l'actif net de la Société et dans la mesure ou un tel paiement ne cause ou bien n'augmente pas l'insolvabilité.

Le droit de percevoir des dividendes pour les PPR sera prioritaire aux Parts Sociales ordinaires. Si, pour une raison quelconque, les dividendes des PPR ne sont pas payés, le droit aux dividendes impayés sera cumulatif. La Société ne sera pas autorisée à payer des dividendes sur les Parts Sociales ordinaires alors qu'il subsiste des dividendes accumulés et impayés sur des PPR.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 20 des Statuts de la Société qui doit être lu comme suit:

«En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

En cas liquidation de la Société, les détenteurs de PPR auront droit à un montant égal au Prix de Rachat (le montant des dividendes cumulés étant calculé à partir de la date de paiement de dividendes la plus récente jusqu'à la date de départ de la liquidation), en priorité aux Parts Sociales, mais les détenteurs de PPR n'auront pas le droit de participer à la distribution des montants. De plus, les détenteurs de PPR seront uniquement payés sur les actifs nets de la Société et dans la mesure ou un tel paiement ne cause ou bien n'augmente pas l'insolvabilité.»

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser tout gérant de la Société d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. M. GUILHERME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/7302. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Référence de publication: 2015059918/369.

(150068537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Puma Corporation S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.507.

EXTRAIT

Suite à la migration intervenue en date du 23 février 2015 de la société Puma Energy Holdings Malta 3 Limited, une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois de la République de Malte, associé unique de la Société, ayant son siège social à Leicester Court, Suite 2, Edgard Bernard Street, Gzira GZR 1702, République de Malte, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de la République de Malte sous le numéro C 45006, celle-ci est inscrite à présent comme suit:

Puma Energy Luxembourg Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son adresse professionnelle au 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 195162.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 avril 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015059956/25.

(150068458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Pag II Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 191.689.

Par résolutions signées en date du 8 avril 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Daniel Liem, avec adresse professionnelle au 12, Jan Van Goyenkade, 1075 HP Amsterdam, Pays-Bas au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- 2. Acceptation de la démission de Priscille Fourneaux, avec adresse professionnelle au 43, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 28 février 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015059957/15.

(150068237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Paneurinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 93.048.

L'adresse de Monsieur Silvio GARZELLI, administrateur de la Société, a changé.

Désormais, Monsieur Silvio GARZELLI réside au 7, Avenue Saint Roman, MC-98000, Monaco.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059958/10.

(150068370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Partilimmob International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 55.818.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 avril 2015

- la démission de Monsieur Pascal De Graeve de son mandat d'administrateur est acceptée. Monsieur Stéphane Cosco, employé privé, né le 5 juin 1976 à Villerupt (F) demeurant professionnellement au 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg est nommé en son remplacement. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2019.

Certifié sincère et conforme

PARTILIMMOB INTERNATIONAL S.A

Référence de publication: 2015059959/13.

(150068606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.



PATRIZIA Real Estate Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 177.218.

Auszug aus dem Beschlüssen der Gesellschafter vom 7. April 2015 geht hervor, dass

Herr Ralf Rosenbaum, geboren am 30. Dezember 1968 in Ratzeburg Deutschland, privat ansässig in Baumbüsch 14, D-54451 Irsch/Saar Deutschland, als Geschäftsführer (administrateur) der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit ernannt worden ist.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 18. April 2015.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2015059960/14.

(150068701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Pegase Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.359.

Le Bilan pour l'année 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059961/10.

(150068239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Pelton S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.697.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of the month of April.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Cerberus Partners, L.P., a limited partnership, incorporated pursuant to the laws of Delaware, United States of America, with office address at 875, Third Avenue, NY 10022, New York, United States of America, registered with the Delaware Division of Corporations under the number 2316340 (herein referred to as the "Sole Partner"),

acting through its general partner, Cerberus Associates, LLC, a limited company organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America,

here represented by Mrs Caroline DEBRUILLE, legal officer, residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

acting as Sole Partner of PELTON S. à r.l. (herein referred to as the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 111697, incorporated on October 28, 2005 pursuant to a deed received by Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 324 of February 14, 2006.

The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time on June 6, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2219 of August 21, 2014.

The Sole Partner, representing the whole corporate capital, requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to decrease the corporate capital of the Company from its present amount of sixteen thousand five hundred euros (EUR 16,500.-) down to fifteen thousand five hundred euros (EUR 15,500.-) by the cancellation of forty (40) Class H shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each and subsequently to reimburse in cash a total nominal amount of one thousand euros (EUR 1,000.-) to the Sole Partner.



Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Partner decides to amend article 5 of the articles of association, which shall henceforth read as follows:

- "Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at fifteen thousand five hundred euros (EUR 15,500.-) represented by six hundred twenty (620) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, subdivided as follows:
 - Five hundred (500) Class A shares;
 - Forty (40) Class I shares;
 - Forty (40) Class J shares;
 - Forty (40) Class K shares."

Third resolution

The Sole Partner decides to confer all powers to the sole manager of the Company to execute, for and on behalf of the Company, all documents, agreements, certificates, instruments and do everything necessary in connection with the cancellation of the Class H shares and the reimbursement to the Sole Partner.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with these resolutions, have been estimated at about nine hundred fifty euros (EUR 950.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treize avril.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Cerberus Partners, L.P., une société constituée et organisée selon les lois de l'état du Delaware, États-Unis d'Amérique, avec adresse au 875 Third Avenue, NY 10022, New York, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès de la «Division of Corporations» de l'état du Delaware sous le numéro 2316340 (ci-après dénommée l'«Associé Unique»),

agissant par l'intermédiaire de son general partner Cerberus Associates, LLC, une société existante et organisée selon les lois de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Caroline DEBRUILLE, legal officer, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

agissant en tant qu'Associé Unique de PELTON S. à r.l. (ci-après dénommée la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 111697, constituée le 28 octobre 2005 suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 324 du 14 février 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 6 juin 2014 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2219 du 21 août 2014

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de seize mille cinq cents euros (EUR 16.500,-) à quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500,-) moyennant l'annulation de quarante (40) parts sociales de classe H d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et, par conséquent, de rembourser en numéraire un montant nominal total de mille euros (EUR 1.000,-) à l'Associé Unique.



Seconde résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, lequel se lira dorénavant comme suit:

- « **Art. 5.- Capital.** Le capital de la Société est fixé à quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500,-) représenté par six cent vingt (620) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, réparties comme suit:
 - Cinq cents (500) parts sociales de classe A;
 - Quarante (40) parts sociales de classe I;
 - Quarante (40) parts sociales de classe J;
 - Quarante (40) parts sociales de classe K.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner tous les pouvoirs au gérant unique de la Société aux fins de signer, au nom et pour le compte de la Société, tous documents, contrats, certificats et instruments et de prendre toutes mesures nécessaires en rapport avec l'annulation des parts sociales de classes H et le remboursement à l'Associé Unique.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes résolutions, s'élève à environ neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, elle a signé avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: C. DEBRUILLE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 16 avril 2015. 2LAC/2015/8267. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059962/116.

(150068514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Pelton S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.697.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015059963/14.

(150068522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Plagefin S.A., Société Anonyme, (anc. Paribas Trust Luxembourg S.A.).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



FIDUPAR

44, avenue J.F. Kennedy

L - 1855 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015059967/13.

(150068332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Pompei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 106, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 37.143.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 26 mars 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 2015 concernant la société commerciale, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- S.à.r.l. POMPEI, avec siège social à L-3515 Dudelange,106, route de Luxembourg de fait inconnue à cette adresse inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B37143.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge, et liquidateur Maître Nadine BO-GELMANN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 16 avril 2015 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Nadine BOGELMANN

Le liquidateur

Référence de publication: 2015059968/20.

(150068311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Portluxauto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 5, rue Jean-Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 167.534.

L'an deux mille quinze, le vingt avril

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Alexandre FERREIRA DA SILVA, indépendant, demeurant à L-4023 Esch-sur-Alzette, 5, Rue Jean-Pierre Bausch.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée «PORTLUXAUTO S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 21 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1042 du 24 avril 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 167534

Ensuite le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé décide de transférer le siège social de la société de L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange à L-4023 Eschsur-Alzette, 5, Rue Jean-Pierre Bausch et de modifier en conséquence le 1 ^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette."

L'autre alinéa de l'article 5 reste inchangé.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.



Signé: FERREIRA DA SILVA, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21/04/2015. Relation: EAC/2015/8964. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015059969/35.

(150068416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Portluxauto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 5, rue Jean-Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 167.534.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2015.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015059970/11.

(150068430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Premier Farnell International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.207.827,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 71.762.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 31 mars 2015

L'associé unique a accepté la démission de Monsieur David GASKIN, demeurant à WF-17 OQS Upper Baley, 217 Woodlands Road Royauame-Uni, de sa fonction de gérant de la Société avec date d'effet au 20 avril 2015.

L'associé unique a décide de nommer Monsieur Mark Richard PRIEST, né le 10 octobre 1966 à Birmingham, Royaume-Uni, demeurant à Canal Road, Leeds LS12 2TU, West Yorkshire, Royaume-Uni, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 21 avril 2015 et ce jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059971/16.

(150068928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Prime Invest I, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.202.

In the year two thousand fifteen, on the second day of the month of April.

Before Us, Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

the extraordinary general meeting of the shareholders of the company PRIME INVEST I, herein referred to as "the Company", a Private Wealth Management Company in the form of a public limited company, "société anonyme SPF", having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 53202, incorporated on 13 December 1995 by a deed of Me Alex WEBER, notary residing in Bascharage, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 78 of 14 February 1996. The by-laws of the Company have been amended for the last time on 23 December 2010 pursuant to a deed of Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 593 of 30 March 2011.

The meeting is opened under the chairmanship of Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Suet Sum WONG, lawyer, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Fabienne BOUDOT, employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.



The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

- I) The agenda of the meeting is the following:
- 1. Amendment of the status of the Company so that, henceforth, the Company will no more have the status of a Private Wealth Management Company ("SPF") as defined by the Law of May 11, 2007, but the status of a "SOPARFI" ("Société de Participations Financières").
 - 2. Subsequent amendment of articles 1, 4 and 21 of the by-laws which henceforth will read as follows:

English version

- "Art. 1. There exists a public limited company PRIME INVEST I that will be governed by these articles and by the relevant legislation."
- "Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."

"Art. 21. The law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended shall apply in-so-far as these articles do not provide for the contrary."

French version

- « Art. 1 er . Il existe une société anonyme, PRIME INVEST I, qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.»
- « Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

- « **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»
- 3. Renewal, for a period of five years and with the same terms and conditions, of the authorization granted to the Board of Directors on 23 December 2010 to increase the share capital up to EUR 2,882,000.
- 4. Subsequent aamendment of 1 st sentence of 6 th paragraph of article 5 of the by-laws which henceforth will read as follows:

English version

Art. 5. 6 th paragraph, 1 st sentence. "Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on April 2, 2020, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital."

French version

Art. 5. 6 ème paragraphe, 1 ère phrase. «En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 2 avril 2020, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.»



II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

- III) The attendance list shows that the whole share capital of the Company is present or duly represented at the present extraordinary general meeting.
 - IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

First resolution

With the previous agreement of the bondholders given under private seal, the meeting decides to amend the status of the Company so that, henceforth, the Company will no more have the status of a Private Wealth Management Company ("SPF") as defined by the Law of May 11, 2007, but the status of a "SOPARFI" ("SOciété de PARticipations Financières").

Second resolution

In consequence of the foregoing resolution the meeting decides to amend articles 1, 4 and 21 of the by-laws which henceforth will read as follows:

- "Art. 1. There exists a public limited company PRIME INVEST I that will be governed by these articles and by the relevant legislation."
- "Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."

"Art. 21. The law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended shall apply in-so-far as these articles do not provide for the contrary."

Third resolution

The meeting decides, after having taken knowledge of the special report of the Board of Directors in application of article 32-3 (5) on the law on commercial companies, to renew, for a period of 5 (five) years ending 2 April 2020, the authorization granted to the Board of Directors on 23 December 2010 to increase the share capital up to EUR 2,882,000 (two million eight hundred and eighty-two thousand Euro) with the same terms and conditions as those set on that date.

A copy of the special report, will after being signed "ne varietur" by the members of the bureau and the officiating notary, remain attached to the present deed.

Fourth resolution

The meeting decides to amend 1 st sentence of 6 th paragraph of article 5 of the by-laws which henceforth will read as follows:

"Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on 2 April 2020, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital."

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,100.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.



WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status

and residence, they signed together with Us, the notary, this original deed.

Follows the French version of the preceding text.

L'an deux mil quinze, le deux avril.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PRIME INVEST I, ci-après dénommée «la Société», une société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 53202, constituée le 13 décembre 1995 suivant un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 78 du 14 février 1996. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 23 décembre 2010 suivant un acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 593 du 30 mars 2011

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Fabienne BOUDOT, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007 mais celui d'une "SOPARFI" ("SOciété de PARticipations FInancières").
 - 2. Modification subséquente des articles 1, 4 et 21 des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

- "Art. 1. There exists a public limited company PRIME INVEST I that will be governed by these articles and by the relevant legislation."
- "Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."

"Art. 21. The law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended shall apply in-so-far as these articles do not provide for the contrary."

Version française

- « Art. 1 er . Il existe une société anonyme, PRIME INVEST I, qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.»
- « Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.



Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

- « **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»
- 3. Renouvellement, pour une nouvelle durée de cinq ans, de l'autorisation qui avait été conférée au conseil d'administration en date du 23 décembre 2010 de porter le capital à EUR 2.882.000, dans les mêmes termes et conditions que ceux fixés antérieurement
- 4. Modification subséquente de la 1ère phrase du 6 ème alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

Art. 5. 6 th paragraph, 1 st sentence. "Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on April 2, 2020, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital."

Version française

- **Art. 5. 6** ème **paragraphe, 1** ère **phrase.** «En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 2 avril 2020, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.»
- II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

- III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.
- IV) Le président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Avec l'accord préalable des obligataires donné sous seing privé, l'assemblée décide de modifier le statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007, mais celui d'une "SOPARFI" ("SOciété de PARticipations FInancières").

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles 1, 4 et 21 des statuts, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

- « Art. 1 er . Il existe une société anonyme, PRIME INVEST I, qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.»
- « Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

« **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»



Troisième résolution

L'assemblée décide, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'administration émis en application de l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, de renouveler, pour une durée de 5 (cinq) ans prenant fin le 2 avril 2020, l'autorisation qui avait été conférée au Conseil d'Administration en date du 23 décembre 2010 d'augmenter le capital social jusqu'à EUR 2.882.000 (deux millions huit cent quatre-vingt-deux mille euros), dans les mêmes termes et conditions que ceux fixés à cette date.

Copie de ce rapport après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier la 1 ère phrase du 6 ème alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 2 avril 2020, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.100,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état civils et domicile, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Philippe PONSARD, Suet Sum WONG, Fabienne BOUDOT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 avril 2015. Relation GAC/2015/2950. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015059972/264.

(150068415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Primelux Insurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 110.977.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Primelux Insurance S.A.

Signature

Référence de publication: 2015059973/11.

(150068923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

QIAGEN Deutschland Finance Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.012.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.570.

Suite à la démission de Madame Sabrina Collette en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 20 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Alain Maassen, demeurant au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, comme gérant de classe A de la Société avec effet au 20 avril 2015 pour une durée indéterminée.

De sorte que le Conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Pierre Schill, gérant de classe A,
- Alain Maassen, gérant de classe A,
- Axel Backheuer, gérant de classe B,



- Meng Heng, NG, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Pour la Société Signature

Référence de publication: 2015059982/20.

(150068973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Qualityfoil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.573.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059983/9.

(150068530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Quo Vadis S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Quo Vadis Differdange S.à r.l.).

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 25, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 22.275.

Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 21 avril 2015

L'assemblée accepte à l'unanimité:

1 ère résolution

Les actionnaires représentant 100 % des parts de la société QUO VADIS S.à.r.L démissione Monsieur NUNES PER-EIRA de son poste de gérant unique, demeurant à 55, Rue Maréchal Joffre à F-54190 Villerupt.

2 ème résolution

Les actionnaires représentant 100 % des parts de la société QUO VADIS S.à.r.L nomme Monsieur NUNES PEREIRA au poste de gérant technique, demeurant à 55, Rue Maréchal Joffre à F-54190 Villerupt.

3 ème résolution

Les actionnaires représentant 100 % des parts de la société QUO VADIS S.à.r.L nomme Madame DIAWARA Fatimata épouse BLATN au poste de gérante administrative, demeurant au 5, Rue Thérèse Griselin à F-54 880 THIL (France).

4 ème résolution

Les actionnaires représentant 100 % des parts de la société QUO VADIS S.à.r.L décide que la société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

5 ème résolution

Modification de l'adresse du gérant technique. Nouvelle adresse 55, Rue Maréchal Joffre à F-54190 Villerupt. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015059984/27.

(150068692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Rhine Germany Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 194.912.

Die koordinierte Satzung vom 9. April 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxemburg, den 22/04/2015.

Me Cosita Delvaux

Notar

Référence de publication: 2015059997/12.

(150068887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Rhine Germany Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 194.899.

Die koordinierte Statuten vom 9. April 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22/04/2015.

Me Cosita Delvaux

Notar

Référence de publication: 2015059998/12.

(150068574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

STRIKE Participations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 89.784.

Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a dénoncé tout office de domiciliation fourni à la société:

Strike Participations S.A.

enregistrée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 89784,

et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Orangefield (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015060077/14.

(150068444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

SUN-TEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier-Becker.

R.C.S. Luxembourg B 103.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015060079/10.

(150068736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Taihan Global Luxembourg Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000.000,00.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 131.405.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10/10/2007

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'associé unique de la Société lors de la réunion du 8 avril 2015 que:

- Madame Kim Miran a démissionné de ses fonctions de gérant de classe A de la Société avec effet au 8 avril 2015;
- Monsieur Park Jeong Ho a démissionné de ses fonctions de gérant de classe A de la Société avec effet au 8 avril 2015;
- Madame Kim Youmi, né le 27 janvier 1986 à Gwanak-gu, République de Corée, demeurant professionnellement au G.SQUARE Building, 180, Simin-daero, Dongan-gu, Anyang-si, Gyeonggi-do, République de Corée, est nommée gérante de classe A de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;



- Monsieur Chun Kab Ki, né le 21 mars 1970 à Jinan-gun, Jeollabuk-do, République de Corée, demeurant profession-nellement au G.SQUARE Building, 180, Simin-daero, Dongan-gu, Anyang-si, Gyeonggi-do, République de Corée, est nommé gérant de classe A de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TAIHAN GLOBAL LUXEMBOURG INVESTMENT Sàrl

Référence de publication: 2015060082/21.

(150068850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Tarvan Assur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 99.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015060083/9.

(150068949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Torno Global Contracting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 133.381.

Il est acté que:

Madame Sylvaine AUBARD, avec adresse professionnelle au 124, Boulevard de la Pétrusse à 2330 Luxembourg, a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société TORNO GLOBAL CONTRACTING S.A., avec effet au 10 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TORNO GLOBAL CONTRACTING S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015060087/14.

(150068870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Thorn & Weyer, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 1, rue Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 196.249.

STATUTS

L'an deux mille quinze,

Le deux avril,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Christian THORN, agent d'assurances, né le 4 janvier 1980 à Luxembourg, demeurant à L-8049 Strassen, 9. rue Marie Curie.
- 2. Monsieur Tom WEYER, agent d'assurances, né le 9 novembre 1982 à Luxembourg, demeurant à L-7350 Lorentz-weiler, 20, rue Belle-Vue.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer par les présentes:

- **Art. 1** et . Forme. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
- La Société comporte initialement plusieurs associés; elle peut, à toute époque, devenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts sociales en une seule main, puis redevenir une société à plusieurs associés par suite de cession ou de transmission totale ou partielle des parts sociales ou de création de parts nouvelles.
- **Art. 2. Objet.** La Société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, toutes opérations généralement quelconques se rapportant à l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.



La Société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Dénomination. La Société prend la dénomination de «Thorn & Weyer».
- **Art. 5. Siège social.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux pourront être établis partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile

- **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124.- €) chacune.
- **Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

- Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés. Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
 - Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non-associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Le ou les gérants représentent, de même, la Société en justice soit en demandant, soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.



Dans ce dernier cas, l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

- Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.
- **Art. 17. Inventaire Bilan.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.
- **Art. 18. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

- **Art. 19. Dissolution Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 20. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente-et-un décembre 2015.

Souscription et paiement

Les cents parts sociales (100) ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Christian THORN	
prénommé,	50 parts
2. Monsieur Tom WEYER	
prénommé,	50 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille cent euros (1.100.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés prénommés, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée:

- 1) Monsieur Tom WEYER, agent d'assurances, né le 9 novembre 1982 à Luxembourg, demeurant à L-7350 Lorentzweiler, 20, rue Belle-Vue
- 2) Monsieur Christian THORN, agent d'assurances, né le 4 janvier 1980 à Luxembourg, demeurant à L-8049 Strassen, 9, rue Marie Curie,

La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque gérant.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-1527 Luxembourg, 1, rue Maréchal Foch.

Avertissement

Avant la clôture du présent acte, le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. THORN, T. WEYER, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 avril 2015. Relation: EAC/2015/8183. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 14 avril 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015060085/157.

(150068375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

QM Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.725,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.469.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059299/10.

(150067744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Pargreen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 85.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059275/9.

(150067779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.



Agilos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.690.

L'an deux mille quinze, le trente mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AGILOS S.A. avec siège social à L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 140690, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, alors de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 juin 2008, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 2074 en date du 27 août 2008,

La séance est ouverte à 16.10 heures sous la présidence de Monsieur Grégory HUBERT, employé, demeurant à B-6600 Bastogne, 10, Place Jean-Baptiste Falise;

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I.- Que le présent acte a pour objet de:
- 1. Transfert du siège social de la société de L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville, vers L-8811 Strassen,283, route d'Arlon et modification du 2 ème alinéa de l'article 2 des statuts.
 - 2 Divers
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

- III.- Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant 100% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville, vers L-8811 Strassen, 283, route d'Arlon et de modifier par conséquent le 1 ^{er} alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 2. (2 ème alinéa). La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social dans la commune de Strassen».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Grégory HUBERT, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 2 avril 2015. Relation: DAC/2015/5657. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015059554/52.

(150068642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck